



Centre LGBT du Mans  
26 avenue du Général De Gaulle  
espace Philippe Goude  
72000 le Mans tel:0951446600

## STATUTS du 4 septembre 2015

### Article 2 – Objet

L'association, dans l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen inscrite dans le préambule de notre Constitution du 4 octobre 1958, prenant appui sur tous les textes, lois, décrets, règlements, résolutions, chartes ou principes, tant nationaux qu'euro-péens ou internationaux, concernant les droits humains, existants ou à venir, a pour objet de :

- Faire progresser et défendre les droits des personnes LGBT -lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et transgenres, en général, ainsi que les intérêts collectifs des membres de l'association, en assurant notamment la promotion de l'égalité effective des droits des minorités sexuelles,
- Lutter contre l'homophobie et contre toutes les formes avouées ou non de discrimination, d'exclusion, d'injures, de violences et d'agressions, notamment celles à raison de l'orientation sexuelle, des mœurs, du sexe, de l'identité de genre, à l'encontre d'individus, de groupes, de pratiques homosexuelles, bisexuelles ou perçues comme telles,
- Faire reconnaître la dignité des personnes LGBT -homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et transgenres- en intervenant publiquement en faveur des droits de ces personnes, dans le cadre et dans l'éthique des luttes liées à la promotion des droits humains et des libertés fondamentales,
- Défendre notamment les principes énoncés dans les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et 1793, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (ONU) et la Convention Européenne des Droits de l'Homme, ou dans tout texte à venir, pour faire appel à ces principes et combattre l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toutes formes de discriminations et notamment l'atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains, et de combattre toutes violences et mutilations notamment sexuelles,
- Soutenir la création, faire reconnaître et valoriser l'apport des cultures LGBT -lesbiennes, gays, bi, transsexuelles et transgenres- à la Culture de l'Humanité,
- Oeuvrer pour permettre à chacun/e de découvrir et d'assumer positivement ses propres identité et orientation sexuelles et aider à l'intégration sociale des personnes LBGT,
- Développer des espaces et des actions d'accueil, d'écoute, de solidarité et de convivialité pour les personnes LGBT -lesbiennes, gays, bi, transsexuelles et transgenres- et leurs amis hétérosexuels, et le cas échéant, distribuer une aide alimentaire lorsque nécessaire,
- Conduire des actions dans le domaine de la santé communautaire en faveur des personnes L G B T -lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et transgenres, et de leurs amis,
- Mener, favoriser et diffuser les études et les recherches relatives à l'identité et l'orientation sexuelles et à leurs incidences,
- Oeuvrer pour la reconnaissance pleine et entière de la déportation des homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale ; entreprendre des actions pour le maintien et la transmission de cette mémoire, notamment en participant à la Journée nationale du souvenir de la déportation ; mener et favoriser et diffuser les études et les recherches relatives à cette réalité historique,
- Agir sur tout le territoire national, européen et international pour poursuivre l'objet de l'association en favorisant, le cas échéant, les échanges avec les organisations partageant nos objectifs, en développant des projets inter-associatifs et des stratégies d'actions communes, voire à adhérer à des fédérations et des associations locales, nationales ou internationales,
- Ester en justice pour la poursuite de son objet, en exerçant notamment les droits de la partie civile devant toutes les juridictions compétentes.

L'association dirige la réalisation de son objet aussi bien à l'intention de ses membres qu'à l'intention des personnes non membres.